



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 13 mai 2009
Mairie de Risoul

Rédigé par Pascal Bride

Validé par Bernard Esmieu le et Jacques Jehan le 30/05/09

Heure début de séance : 18h00, Heure fin de séance : 20 h 15

Etaient présents les Délégués communautaires suivants :

Eygliers :

MOREL Jean

GIRAUD Laurent

Guillestre :

QUEREL François

CHARPIOT François

MOULIN Dominique

BARBEROUX François

Mont Dauphin :

FIORLETTA Gilbert

RAITBERGER François

Risoul :

GARNIER Jean Louis

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis

ROZAN Benoît

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard

FERRET Eric

MICHEL Jean Mary

Réotier :

BERTHALON Christian

Vars :

EYMEOD Pierre

FERRY Claude

Le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel de délégués présents. Le Conseil communautaire est ouvert.

En préambule le Président remercie la Commune de Risoul pour son accueil.

Monsieur Laurent Montfort est nommé secrétaire de séance. Messieurs Bernard Leterrier, excusé par empêchement et Max Brémond excusé avec une installation au Conseil Communautaire retardée.

– **Compte rendu du Conseil Communautaire du 15 avril 2009**

Adopté à l'unanimité

Compte tenu de la nécessité des services d'être présents à une réunion du RAM à Aiguilles il est proposé par le Président de passer les points inscrits à l'ordre du jour relevant du Pole Vile Locale.

Le Conseil approuve la modification de l'ordonnancement des points.

SERVICE VIE LOCALE

Délibérations

1- Régularisation financière pour un fournisseur

Le Président donne la parole à Marcel Cannat intervenant en qualité de Président du CISP. Ce dernier indique qu'à l'occasion de l'organisation de la manifestation de sensibilisation à la sécurité routière le 31 janvier 2009 plusieurs ateliers ont été à cette occasion mis en place en direction du public. Des concours et des jeux ont été organisés, pour ce faire, assortis de 5 forfaits de ski journée pour la forêt blanche à 31€ pièce comme lot. Le montant total s'élève donc à 155 €. Compte tenu de la procédure liée aux dépenses publiques en la matière, il convient de prendre une délibération.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

2- Mise en œuvre du programme INTERREG

Le Président rappelle le contexte du dépôt du projet, les conditions de son lancement et les modalités de sa mise en œuvre.

Le projet Interreg « Faire ensemble » a été présenté et validé en Conseil Communautaire en Février 2008, puis déposé au 31 mars 2008 auprès des instances de financements (Europe, Conseil Régional et Conseil Général). La notification d'attribution de l'Europe est intervenue au 15 janvier 2009. Le projet accepté, il revient à la CCG de le mettre en œuvre selon le programme initial et la maquette financière telle présentée aux différents financeurs. Parmi les charges présentées, 81.000 € étaient destinés au recrutement du personnel nécessaire à l'animation du programme. Le bureau du mois de janvier 2009 a demandé de ne procéder à aucun recrutement spécifique au projet et d'organiser une alternative avec un portage par un tiers.

Bernard Esmieu précise la problématique de la situation :

D'une part, si ces crédits ne sont pas engagés, ils sont perdus.

D'autre part, ces crédits sont solidarisés avec ceux des autres partenaires (ACSSQ, MJC du Grand Briançonnais, Communauté de Communes du Pays des Ecrins et le Consorzio Monviso Solidale). Nous emmergeons au projet à hauteur de 198.000 € (soit 12% du montant total du projet) pour un coût total avec l'ensemble des partenaires de 1.650.000 €. Ne pas honorer nos engagements financiers revient à neutraliser l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, les crédits ne peuvent pas être transférés sur d'autres postes (investissements, achats de matériel, valorisation de personnel interne...).

Les services se sont rapprochés du Secrétariat Technique pour exposer la situation et faire valider le portage de l'animation par un organisme tiers. Les Services Techniques Interreg affirment:

- que le dossier avait été déposé puis accepté par les instances en l'état, il doit donc être mis en œuvre à l'image du projet décrit et validé par le conseil communautaire,
- que transférer la ligne de crédit prévue initialement sur du recrutement de personnel vers de la prestation de service, est possible à 2 conditions
 - 1- que le dossier soit réexaminé en comité de pilotage du STC. Or le prochain comité n'a lieu qu'en octobre prochain. Cela nous oblige à engager les crédits avant la réponse des financeurs, car nous serons trop en décalage avec les autres partenaires (nous bloquerons les avances financières des autres)
 - 2- que le passage par une association tiers impose de lancer une procédure de Délégation de Service Public (procédure longue et rigoureuse).

Il revient donc à la CCG d'honorer sa décision d'avril 2008 en procédant au recrutement du personnel tel que cela avait été convenu initialement. Dans le cas contraire 3 cas de figure :

- Le programme n'est mis en œuvre que partiellement : Alors, l'Europe ne garantit pas le versement des subventions, rappelant que le versement ne se réalise qu'à l'issue de l'action au vu des évaluations. Compte-tenu de notre situation, il est impensable d'engager des fonds sans avoir la certitude d'en

récolter les subventions attenantes.

- Le programme n'est pas mis en œuvre : Alors les autres partenaires doivent refaire un nouveau projet. Or les projets simples n'existent plus. Cela vaudra refus automatique du dossier.

Compte tenu de l'exposé et des conditions de mise en œuvre du programme Interreg, Bernard Esmieu propose ce qui suit :

- flécher 25 % du temps de travail (13 500€) de l'animateur recruté en remplacement de Mr Ragu sur le programme Interreg,
- recruter un animateur de vie sociale pour mettre en œuvre le programme comme prévu pour les 65.500€ restants.

Les délégués communautaires éclairent le débat en insistant sur les points suivants : les contrats doivent être contractuels et se clôturer à la fin de la procédure Interreg. Les personnes à recruter ne doivent pas faire l'objet d'une titularisation. Le personnel à embaucher sur le projet Interreg devra être informé des conditions de durée et de fin de contrat. Le travail attendu doit apporter une plus value aux actions de la CCG et rester en correspondance avec les compétences communautaires.

Michel Mouront indique qu'il convient de ne pas se replier sur soi mais s'inscrire dans une logique de projet. La CCG s'est engagée sur le contenu et les conditions de mise en œuvre des actions mais également auprès des partenaires. Les engagements de la CCG doivent être respectés.

Il est rappelé que la candidature permet de dégager des ressources financières nouvelles pour consolider les activités du Pole Vie locale : 90% de subvention pendant 2 ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire accepte la proposition.

Abstentions 2 voix : Marcel Cannat et Pierre Eyméoud.

3- Demande de subvention CISPD

Bernard Esmieu donne la parole à Marcel Cannat, Président du CISPD.

Marcel Cannat informe les délégués communautaires que le CISPD s'est réuni dernièrement pour examiner les difficultés de délinquance sur le territoire. Des décisions seront prises pour réduire toutes pratiques délictueuses en direction du public adolescent. Un partenaire tiers sera mobilisé pour épauler le CISPD pour ce faire.

Il est présenté la demande de subvention dans le cadre CISPD auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes en charge du FIPD, et de la DDASS au titre des appels à projets Parentalité, nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action du CISPD du Guillestrois.

L'aide sollicitée concourt à financer le dispositif de prévention de la délinquance sur le Guillestrois. Marcel Cannat indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver la demande de subvention, autoriser le Président à signer tout document utile aux demandes et aux liquidations de subventions à faire auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes et de la DDASS des Hautes-Alpes pour répondre aux appels à projets 2009 et à signer les conventions proposées par les financeurs dans ce cadre.

Le Conseil Communautaire accepte les demandes de subventions.

Points d'information

1- Nomination de Jean Louis Garnier, responsable de la commission sociale

Bernard ESMIEU indique que, suite à la démission de Monsieur Marcel Cannat, de ses fonctions de responsable de la commission solidarité/anciens, la commission réunie le 14 avril dernier, a désigné Monsieur Jean-Louis Garnier pour lui succéder.

Jean Louis Garnier manifeste sa motivation aux questions sociales et au projet d'étude d'externalisation du service senior. Confirmant son engagement au sein de VVCS, Jean Louis Garnier souhaite que cette responsabilité soit bien comprise et n'entache pas les travaux de la Commission.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

1- Service d'aide à domicile

Le Président indique que les deux représentantes des agents du service d'aide à domicile ont fait l'objet d'un entretien le 28 Avril 2009 avec Mrs Esmieu, Brémond, Cannat et Bride.

Bernard Esmieu indique que Marcel Cannat a été sollicité par les deux agents représentants et à jouer la fonction de facilitateur et de médiateur pour prolonger un dialogue entre le service d'aide à domicile et les agents. Marcel Cannat rappelle que la mise à l'étude d'externalisation du service provient de la demande de titularisation des agents. Il est signalé que les agents en question demandent le retrait du projet d'externalisation en proposant la suspension des demandes de titularisation.

Il est précisé que la demande de titularisation placerait la CCG devant une situation financière très difficile voir impossible. Il est confirmé que la titularisation des agents du service aurait comme conséquence un surcoût de 190.000 euros/an.

Il est précisé que toutes les informations et données ne sont pas réunies par la CCG pour dresser un état complet de la situation, présenter les conclusions d'étude sur le projet d'externalisation, et mettre en délibération l'initiative communautaire.

Sur la question de l'effectif agent, Bernard Esmieu précise que depuis 6 mois en cas d'arrêt maladie ou d'absence prolongée, les heures sont affectées entre les agents du service. Au delà de 6 heures/semaine/bénéficiaire à remplacer, les heures en sus sont réaffectées à d'autres agents, ceci pour ne pas pénaliser les agents qui peuvent être privés brutalement de travail du fait du décès ou de placement en hôpital des usagers. Il est confirmé que la CCG n'entend pas ouvrir de postes à l'année et donc à procéder à de nouveaux recrutements, sauf pour le remplacement d'un agent en congé de maladie, exclusivement pendant la durée de son absence. Les heures dédiées au remplacement doivent revenir à l'agent, dès sa reprise de poste.

En cas d'externalisation du service auprès d'un délégataire, Marcel Canant demande que le personnel soit repris dans les mêmes conditions salariales. Il est rappelé les propos des élus lors de l'entretien, à savoir «que l'étude d'externalisation cherche à reconduire les conditions salariales (conditions de travail, traitement salarial) ». L'étude portera également sur les statuts, les arrêtés de nomination et les contrats de travail. Une sécurisation juridique sur les statuts des agents et la prise en compte des conditions réglementaires sont attendues avec l'étude.

La réflexion doit se poursuivre en abordant notamment l'économie du service d'aide à domicile (coût/service), la sécurisation juridique des contrats (arrêtés de nomination, la viabilité du service à rendre aux besoins des bénéficiaires assorti d'un élargissement des interventions (soins par exemple, nouveaux besoins des bénéficiaires, plage d'intervention en fin de semaine), le coût du service aux bénéficiaires. L'étude doit se poursuivre pour donner des éléments fiables sur le plan juridiques et humains acceptables. Bernard Esmieu indique qu'aucune Délégation de Service Public n'est lancée.

En cas de DSP, la structure délégataire devra démontrer sa capacité à porter le service, de dégager une taille critique (volume des services et périmètres d'intervention) pour rendre viable le service et pérenniser les postes (déroulement de carrière, rémunération, organisation différente du service mandataire et prestataire).

Le Président précise que la demande des deux représentantes a bien été entendue, souligne qu'il n'est pas possible d'apporter des éléments de réponse aujourd'hui en attente de compléments d'information demandée à nos juristes et indique que la réflexion se poursuit au sein de la commission sociale en charge du dossier.

2- Ecole de musique

Le Président dresse l'état des activités de l'école de musique, des rapports entre personnels de l'école de musique et de la Lyre des Alpes. Marcel Cannat signale qu'il avait été sollicité par des familles qui avaient fait part de leurs inquiétudes sur le fonctionnement de l'EMC et de son devenir. Le responsable de la Commission culture s'est saisi du sujet. Les entretiens avec les parents, professeurs et directeur de l'EMC ont eu lieu. Il en ressort un degré de satisfaction notable de la part des élèves. Des problèmes de fonctionnement existent. L'organisation des locaux de l'EMC en porte la responsabilité. Des ajustements sur le fonctionnement et les interventions des professeurs de l'EMC sont attendus. Globalement Michel Mouront tient à rassurer le Conseil Communautaire, l'EMC est pérenne.

Il est dressé les points principaux des relations entre les parties :

- Assemblée Générale de la Lyre des Alpes : Le Bilan moral du Président de la Lyre des Alpes de l'association évoque bien l'expression d'une « vigilance sur les évolutions de l'école de musique où 4 disciplines sont dans l'incertitude suite au départ de leurs professeurs. La rubrique des questions diverses fait apparaître plusieurs « questions et problèmes internes à l'école de musique » sans plus de précisions.
- Retour d'information sur l'Ecole de Musique du Canton de Guillestre :
 - **Parents** : la CCG ne bénéficie de retour d'information particulier en direct tant par le secrétariat, la direction du Pôle vie locale ni écrit, ni oral. Par contre, il s'avère que des deux familles auraient manifestés leurs mécontents. Les services ont pris le soin de se rapprocher de ces familles pour comprendre le sens de leurs appréciations.
 - **Professeurs** : des difficultés sont apparues avec deux professeurs de l'EMC. Nous avons pris nos dispositions à leurs égards pour signifier leurs obligations professionnelles et rappelé les conditions d'intervention.

- Encadrement : il est rappelé que le directeur a en charge l'organisation de l'équipe d'intervenant et l'animation du projet global de l'EMC. Il impose une rigueur d'ensemble à son équipe avec des interventions dans un cadre collectif et non individuel des agents. Il est souligné que l'effectif des agents de l'EMC en charge de l'enseignement musical est maintenu.
- Locaux de l'EMC : ils n'apportent pas des conditions d'organisation de travail acceptables et dignes pour nos professeurs de musique et nos élèves. Des locaux fonctionnels et adaptés aux usages de l'EMC amélioreraient considérablement les conditions de travail et d'enseignement musical. Une distinction de locaux entre l'EMC et l'Association La Lyre des Alpes améliorerait les relations partenariales et les termes échangés entre les deux outils culturels sur notre territoire.

Après les difficultés identifiées, il a procédé comme suit :

1. Réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation avec des interventions auprès :

- des parents, pour recueillir leur sentiment, soit directement pour ceux qui le souhaitent, soit par l'intermédiaire des représentants d'élèves,
- des professeurs,
- du directeur de l'école de musique,
- des dirigeants de La Lyre des Alpes.

2. Méthodologie d'intervention :

Il s'agit de ne pas céder à la précipitation, mais prendre en considération des problèmes évoqués, de mieux comprendre la démarche des personnes insatisfaites, le tout devant servir à proposer des solutions adaptées aux problématiques posées. Il s'agissait donc :

- de dire à tous les acteurs qu'on va les écouter et que des instances de paroles adaptées seront mises en place pour chacune des parties
- d'indiquer aux acteurs que poser des problèmes implique de trouver des solutions convenables pour tous,
- d'associer la commission aux étapes de ce travail,
- de fixer un calendrier précis,
- de s'assurer d'un suivi efficace de ce travail au travers de rencontres régulières entre les différents représentants (associatifs, parents et professeurs)

3. Calendrier d'intervention :

- Le mercredi 25 mars à l'école de musique : réunion des professeurs à l'école de musique en présence, du responsable de la commission,
- Le vendredi 3 avril à l'école de musique: rencontre des dirigeants de La Lyre des Alpes,
- Le mercredi 8 avril : réunion du groupe de suivi (parents, professeurs) avec la commission,
- Le mercredi 8 avril à l'école de musique, réunion de la commission,
- En mai : restitution d'un diagnostic complet accompagné de propositions d'actions.

Enfin, le Président a tenu à saluer le travail de grande qualité de la Commission Culture placée sous la responsabilité de Michel Mouront et de l'implication de nos services pour approfondir l'exercice de notre compétence culturelle communautaire.

Suite à sa demande, un courrier sera adressé à Marcel Cannat pour faire un état du diagnostic et des propositions de la commission culture et pour lui répondre aux questions posées.

SERVICES GENERAUX

Délibération

Création d'emploi : technicien géomatique et réseaux/SIG

Une convention, entre les trois communautés de communes, relative à la définition des modalités de mise en œuvre et d'organisation du SIG, au remboursement des dépenses effectuées par la communauté de communes du Guillestrois pour la préparation, la mise en place et le fonctionnement du SIG mutualisé : fonctionnement et investissement, a été signée.

Une tranche optionnelle pour l'acquisition de données métiers doit être effectuée par un technicien mutualisé assurant un travail de collecte de données principalement les réseaux assainissement et des données métiers complémentaires (ordures ménagères, eau potable, sentiers, bâtiments, etc.) et de mise à

jour de la base.

Il convient de fermer le poste de technicien réseaux créé par délibération n° 8 en date du 20 juillet 2006 et de créer un emploi de technicien géomatique et réseaux, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2009, dont la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade de technicien supérieur et modulée en fonction de l'expérience et du profil du candidat dans ces limites.

Le Président propose d'avoir recours à un agent contractuel pour assumer ces fonctions.

Marcel Cannat souligne le risque de doublon avec l'installation du SIG du Conseil Général. Les services confirment bien que les services du CG 05 sont venus étudier le SIG de la CCG. Néanmoins, les services de la CCG se rapprocheront du Conseil Général pour s'assurer de la complémentarité et pour éviter un doublon entre les deux structures, ou encore avec le syndicat d'électrification (réseaux aériens et souterrains).

Le conseil communautaire accepte la modification du tableau des emplois ainsi proposé et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget primitif.

Points d'information

1- Enquête publique Charte Parc

L'enquête publique dans le cadre de la charte du Parc se déroule du 11 mai au 11 juin. Le commissaire enquêteur sera présent à Guillestre le 26 mai, à Eygliers le 30 Mai, à Vars et à Guillestre, le 4 juin. Il est proposé d'échanger sur la charte du Parc.

Le Président demande que les services fassent remonter une note circonstanciée et critique sur la compatibilité de la Charte avec les compétences et actions portées par la CCG. Un bureau stratégique sera réuni sur le sujet pour échanger, pour identifier les comptabilités et les incompatibilités entre la charte du Pnrq et la CCG. La CCG devra être en capacité de présenter un mémoire écrit et à remettre au commissaire enquêteur.

Il est relevé par exemple : le Scot, les sentiers de randonnée, les périmètres d'application des orientations de la charte du Pnrq intrinsèque au périmètre Parc et aux Communautés de Communes dont les communes adhérentes sont pour parties adhérentes au Pnrq du Queyras.

L'enquête publique est un temps opportun pour renégocier des crédits publics notamment sur les stations d'épuration du Guillestrois dans le cadre du contrat rivière

Suite à la demande de Marcel Cannat, il est précisé que la posture de la CCG à l'égard du Pnr du Queyras est valable sur le Parc National des Ecrins.

2- Pays du Briançonnais

Il est porté à la connaissance que le personnel connaît des mouvements dont celui du poste faisant fonction de directeur qui doit faire l'objet d'un remplacement. Un poste est ouvert pour le secrétariat – gestion (Pays et Leader).

Il est rappelé que les deux actions principales portent sur l'animation du programme Leader et sur la charte forestière. Le devenir du Pays reste posé en raison de l'évolution des politiques nationales (cf ; rapport Balladur) et que la cotisation sera bien versée en deux mandats.

3- Programme Leader

Le Comité de programmation s'est tenu dernièrement. Il sera présenté les principales attributions d'aides :

- 1- Projet porté par l'ADECOHD : la mise en réseau des structures locales d'accueil repose sur la formalisation du réseau en favorisant l'échange de pratiques et le transfert d'expérience et la participation à des actions communes et spécifiques.
Aide du Feader : 12.400 euros
- 2- Projet porté par la CCG : mise en réseau des structures locales d'accueil repose sur la formalisation du réseau en favorisant l'échange de pratiques et le transfert d'expérience et la participation à des actions communes et spécifiques. Les actions commune RSP Guillestrois : réalisation d'un guide d'accueil à l'échelle du Pays, action spécifique RSP Guillestrois, mise en place d'un pôle de compétences, accueil des créateurs, assistance auprès des entreprises.
Aide du Feader 16.000 euros.
- 3- Projet porté par la ACSSQ : mise en réseau des structures locales d'accueil repose sur la formalisation du réseau en favorisant l'échange de pratiques et le transfert d'expérience et la participation à des actions communes et spécifiques.
Aide du Feader : 11.400 euros
- 4- CC des Ecrins : mise en réseau des structures locales d'accueil repose sur la formalisation du réseau en favorisant l'échange de pratiques et le transfert d'expérience et la participation à des actions communes

et spécifiques.
Aide du Feader: 11.000 euros

4- Devis feux d'artifice intercommunal à Mont Dauphin

Comme évoqué au bureau communautaire, le projet de feux d'artifice se déroulera depuis le Mont Dauphin avec les services de la société LACROIX RUGGIERI pour un montant maximum de 5.000 euros TTC.

SERVICE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

Délibérations

3- Programme Alcotra

Il est présenté un état d'avancement du programme Alcotra. Le projet global fait l'objet d'une signature collective le 14 Mai 2009. La CCG avait pris une délibération le 21 février 2008 favorable à la participation aux projets simples suivants : Sites Phares, Géoparc.

La CCG a pris une délibération favorable le 15 Avril 2009 sur le projet simple « travail transfrontalier ».

La CCG a obtenu des précisions sur le programme global avec indication du coût total et la répartition par partenaire le 27 avril 2009. Le désengagement de la CCG sur les projets simples compromet le projet global et les financements mobilisés sur le programme Alcotra.

Il est porté à votre connaissance l'état d'avancement du programme Alcotra :

Objectif général du PIT :

L'objectif du PIT est la valorisation des biens environnementaux, culturels, touristiques et productifs des Hautes Vallées afin d'améliorer la qualité de la vie et de l'environnement, dans le but de développer une société durable.

6 projets simples + le plan de coordination / communication

1- Sites phares

Construire un système culturel transfrontalier s'appuyant sur la valorisation des sites culturels et environnementaux des Hautes Vallées, par des actions d'animation, d'organisation, de communication et de promotion.

Coût total: 1.875.000 €, Subvention

Chef de file : Comunità montana Basse Vallée de Suse

Partenaire : CCG

2- Géoparc des Alpes Cotiennes

Valoriser, développer et protéger les sites géologiques et miniers des Hautes Vallées dans le cadre du réseau European Geoparks.

Coût total : 3.900.000 €, Subvention

Chef de file : Comunità Montana Val Chisone et Germanasca

Partenaire : CCG

3- Valorisation des ressources forestières

Améliorer de la gestion durable de la forêt de montagne, Optimiser de la desserte et Améliorer la gestion durable de la forêt de montagne, Optimiser de la desserte tenant compte des nouvelles exigences environnementales et paysagères, développer le partenariat économique.

Coût total: 1.666.666 €, Subvention

Chef de file : Comunità montana Haute Vallée de Suse

Partenaire : CCG

4- Economie rurale

▪ Objectif général

Soutenir le développement durable de la montagne rurale des Hautes Vallées à travers une démarche de valorisation de ses productions typiques et de ses savoir-faire traditionnels

▪ Objectifs spécifiques

1. Favoriser la diversification de la production agricole de territoire par un soutien au développement de cultures traditionnelles
2. Promouvoir les produits typiques et le patrimoine gastronomique auprès des consommateurs locaux et de la clientèle touristique

Chef de file Syndicat du Pays de Maurienne

Cout : 1.000.000 €

Retrait de la CCG en raison du fléchage des projets agricoles sur le Pit Mont Viso.

5- **Village éducatif dédié à l'environnement**

▪ **Objectif général**

Renforcer les relations entre acteurs et la cohérence des actions d'éducation à l'environnement à l'échelle locale et transfrontalière sur le territoire des Hautes vallées

▪ **Objectifs spécifiques**

1. Favoriser l'émergence d'un réseau transfrontalier d'éducation à l'environnement en créant un espace de rencontre et de partage de bonnes pratiques entre acteurs
2. Promouvoir des actions transfrontalières d'éducation à l'environnement auprès de jeunes, de professionnels et d'un large public

Chef de file : Syndicat du Pays de Maurienne

Cout total: 1.000.000 €,

Partenaire : CCG

6- **Travail en territoire transfrontalier**

▪ **Objectif général**

Développer les opportunités de travail transfrontalier pour les habitants des Hautes Vallées

Chef de file : Comunità Montana Val Sangone

Cout total: 300.000 €,

Partenaire principal : CCG

Plan de coordination

▪ **Objectif général**

- Garantir un pilotage optimal de la mise en œuvre des 6 projets simples
- Coordonner tous les 6 plans de communication
- Promouvoir les Hautes Vallées auprès de différents publics : populations locales, acteurs socioprofessionnels, publics scolaires, publics touristiques.
- Inscire les Hautes Vallées dans une coopération pérenne

Chef de file : Comunità Montana Val Chisone et Germanasca

Cout total: 250.000 €

Une délibération sera nécessaire pour acter l'engagement de la CCG sur les projets simples 1, 2, 3, 5.

4- DDR, locaux CCG

Bernard Esmieu indique qu'il est possible d'accès aux crédits de l'Etat au titre de la DDR en complément des crédits sollicités sur le projet de construction des locaux de la CCG. La DDR, 2^{ème} part ayant comme opérations éligibles « la mutualisation des moyens ou le regroupement de services ». La DDR permet de solliciter des crédits au taux maximum. Il est proposé de présenter une demande proratiser à la surface dédiée au service au public (RSP) : 1/8^{ème} de la surface Shon (1/2 Rez-de-chaussée). Le Conseil Communautaire accepte de déposer une demande de DDR au taux maximum.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter les concours du Conseil Général au titre de l'accèsion des établissements publics recevant des personnes à mobilité réduite au taux maximum avec un plafond à 7.622 euros.

Le Conseil Communautaire accepte cette demande de subvention.

SERVICE TECHNIQUE

1- Délibération

Réfection du réseau de transfert de Vars au niveau du Pont de Ste Marie

Marcel Cannat présente les résultats de la CAO, réunie le 5 mai 2009. L'établissement Charles Queyras TP est bénéficiaire du marché pour un montant de 67.551,46 € HT. Il est rappelé que programme de travaux portant sur la réfection du réseau de transfert de Vars au niveau du Pont de Ste Marie :

- *groupement de commande avec la commune de Vars qui doit réaliser des travaux d'eau potable conjointement et qui est coordonnateur du groupement,*
- *le risque sanitaire lié à la casse de cette conduite.*

Le conseil communautaire approuve le résultat de la CAO du groupement de commande et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces du marché à procédure adaptée pour un montant de 67.551,46 € HT.

QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU PRESIDENT

Pas de sujet de dernière minute

TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES

Partage d'informations à l'initiative des délégués communautaires.

Eric Ferré souhaite que l'on porte à la connaissance l'état d'avancement de l'acquisition du bâtiment ex-gendarmerie. Bernard Esmieu indique que l'offre d'achat a été confirmée aux propriétaires et qu'il a été demandé au notaire de la CCG de préparer l'acte de promesse de vente. Les financeurs ont fait l'objet d'une mobilisation permanente pour avancer dans les meilleurs délais sur l'acquisition et les travaux.

Sur ce, la séance est levée.